

semailles, la moisson. Dans le Turkestan, Tchertchen est le seul lieu où j'aie observé le même usage. En 1892, nous avons assisté à Lé à une danse de tout point semblable à celle dont G. Bogle a été témoin à Ji-k'a-tsé au siècle dernier : un grand nombre d'hommes et de femmes dansant très lentement en cercle, et au milieu quelques hommes exécutant des entrechats extraordinaires¹. Les femmes qui participaient à la danse appartenaient toutes à la noblesse ; car les dames nobles sont seules admises à danser devant le roi ; c'est pour elles une obligation et un privilège. Dans l'espèce, le roi était représenté par le vézir du Maharadjah de Kachmir.

VI. — ORGANISATION SOCIALE.

La société tibétaine est essentiellement aristocratique, presque sans aucun des tempéraments qui se sont introduits dans la société de la Chine ou dans celle du Turkestan. Il y a une noblesse héréditaire qui concentre dans ses mains tout ce que l'élément laïque a conservé de richesse, de pouvoir et d'influence. Quant au clergé, il n'en sera pas question ici ; ses communautés ne sont aussi bien que des nobles collectifs plus puissants que les autres. Le principe d'hérédité domine tout et se fait sentir partout. Chacun est lié très solidement, sinon indissolublement, à la profession et à la condition, de même qu'à la maison de son père. La constitution de la famille est excellente pour perpétuer dans une même lignée la possession des mêmes terres, empêcher autant que possible la propriété de se morceler et de passer de main en main. Non seulement les fils succèdent à leurs pères dans leurs biens, ils leur succèdent aussi dans leur métier. Le fils du fonctionnaire est fonctionnaire ; nul n'est secrétaire d'administration, cultivateur, peintre ou

1. C. R. Markham. Narrative of the Mission, etc. p. 92.